


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 10 mai 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 17/05/2022 Reçu en préfecture le 17/05/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220510-CC_51_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléants : 2 Absents : 8 Pouvoir : 2 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 51/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Franclens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 04 mai 2022</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Florence POZZO, Carine DUVERNOIS.</p> <p>Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Didier Clerc représenté par Marcelle CURTENAZ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p>Pouvoir : Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Gilles CALLET à Carine DUVERNOIS.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Jean-Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – Budget principal 2022 – Décision Modificative n°1 - Virements de crédits entre section

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° CC 08/2022 en date du 08 mars 2022 approuvant le rapport sur l'égalité hommes femmes,
Vu la délibération n° CC 11/2022 du 8 mars 2022 portant adoption du compte de gestion 2021 du budget principal,
Vu la délibération n° CC 12/2022 du 8 mars 2022 portant approbation des comptes administratifs 2021,
Vu la délibération n° CC 13/2022 du 8 mars 2022 portant affectation des résultats de fonctionnement 2021 aux budgets 2022,
Vu la délibération n° CC 14/2022 en date du 8 mars 2022 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
Vu la note de présentation brève et synthétique du budget 2022 telle que présentée,
Vu la délibération n° CC 22/2022 du 12 avril 2022 qui fixe les taux d'imposition pour 2022,
Vu la délibération n° CC 23/2022 du 12 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022

La Vice-présidente aux Finances Sylvie TARAGON indique qu'une anomalie est apparue lors de la prise en charge du Budget Principal 2022. Le trésorier comptable demande la rectification de l'imputation

concernant la somme de 14 300 € liée à une opération de cession. Il convient donc de faire le nécessaire en effectuant un virement de la somme de 14 300 € du Chapitre 77 - compte 775 de la section de fonctionnement, vers le chapitre 024 de la section recettes d'investissement.

Mme TARAGON propose de prendre une délibération modificative sur le budget principal 2022 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	14 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	14 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	14 300.00 €	0.00 €	14 300.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €	0.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	14 300.00 €	14 300.00 €
Total Général		-14 300.00 €		-14 300.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative N° 1 sur le budget primitif 2022 de la CC UsseS et Rhône telle que présentée ci-dessus,

INDIQUE que les opérations comptables de régularisation sur le Budget principal 2022, seront inscrites dans les meilleurs délais,

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification